



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 16/12/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi seize décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 13 - Avis rapport CRC gestion Agglo Agen

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame PERTHUIS, Monsieur DEL-FIORENTINO, Monsieur SMYRACHA, Monsieur ROUX, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur ORDRONNEAU (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Madame FOURNIER (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Madame RAMOND)

Monsieur KHERCHACHE (absent excusé), Monsieur BOUDON (absent excusé), Monsieur OURABAH (absent excusé), Madame ROBIN (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	022
Nombre de procurations :	03

Rapporteur : **Monsieur Christian DEZALOS**

I - Exposés des motifs

La chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine a arrêté ses observations définitives sur la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants. Conformément à l'article L. 243-6 du code des juridictions financières, ce rapport d'observations a été communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante qui s'est tenue le 10 octobre 2019.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 II, il appartient au Maire de présenter ce rapport à son plus proche conseil municipal. Il donnera lieu à un débat.

II - Considérants et références juridiques

Vu la notification du rapport par la chambre régionale des comptes en date du 6 novembre 2019,

Vu le code des juridictions financières,

Vu les observations définitives sur la gestion de l'Agglomération d'Agen,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DIRE qu'un débat a bien eu lieu sur la base du rapport relatif à la gestion de l'Agglomération d'Agen concernant les exercices 2012 et suivants

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Françoise LEBEAU

SIGNE

M. Christian Dézalos